



Succession de mon frère sous tutelle.

Par Helenzo

Bonjour,

Mon frère dont j'étais la tutrice est décédé il y a quelques semaines.

Il était sous tutelle, et ne possédait aucun bien immobilier. Cependant il avait de l'argent (supérieur à 5000 euros): doit-on passer par un notaire pour régler la succession, ou juste un certificat d'hérédité ? Y a-t-il un délai ?

Je suis perdue, je n'y connais rien et trouve différentes réponses sur internet?

Merci pour votre aide.

Bon dimanche.

Hélène

Par yapasdequoi

Bonjour vous avez déjà eu une réponse ici :

[url=https://www.forum-juridique.net/famille/succession/droits-de-succession/succession-de-mon-frere-sous-tutelle-t49710.html]https://www.forum-juridique.net/famille/succession/droits-de-succession/succession-de-mon-frere-sous-tutelle-t49710.html[/url]